

RAPPORT ANNUEL

20 14

LE COMITÉ

Laurence ODY BERKOVITS, présidente, avocate

Lorena ALVAREZ, avocate

Grégoire CARASSO, conseiller municipal en Ville de Genève

Pierre CONNE, Dr méd, MSc, député au Grand Conseil genevois
législature 2013-18, (membre candidat dès le 08.04.14)

Valérie LAEMMEL-JUILLARD, juge à la Cour de justice

Camille MAULINI, avocate

Chris PARSON, chargé d'enseignement à l'Université de
Genève, (membre jusqu'au 09.12.14)

Claire SMITH, analyste financière

Dominique VON BURG, journaliste

Représentantes pour l'équipe

Béatrice CORTELLINI

Anne LANFRANCHI

ADMINISTRATION

Béatrice CORTELLINI, directrice, psychologue spécialiste en
psychothérapie FSP, certifiée en aide aux victimes et en psy-
chologie d'urgence FSP, diplômée en psychothérapie cognitive
et comportementale ASPCo, certificat en guidance interactive
UNIGE

Andrea EHRETSMANN, chargée de la communication et de la
recherche de fonds

Frédérique KING-INGIGNOLI, secrétaire

Elise JACQUERON MARONI, responsable de la communication
et de la recherche de fonds

Nicole RIEDLIN, secrétaire

Sofia DOS ANJOS, intendante

L'ÉQUIPE

Manuela ARMUZZI SCHMID, psychologue dipl. FSP, diplômée en
psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo,
formée en EMDR

Amélie BAUDERE, stagiaire-psychologue

Jessica CHAN SUM FAT, psychologue spécialiste en psycho-
thérapie FSP, thérapeute ASTHEFIS, diplômée en psychologie
sociale et en cliniques psychothérapeutiques, certifiée en
orientation systémique et formations en approches huma-
nistes et cognitivo-comportementales

Adèle COUTURIER, stagiaire HES

Catherine FLEURY, assistante sociale HES, certificat en inter-
ventions systémiques CEF/DUPA

Anne LANFRANCHI, éducatrice sociale et praticienne forma-
trice HES, certificat en interventions systémiques CEF/DUPA

Corinne LEQUINT AKERIB, éducatrice sociale et praticienne
formatrice HES, certificat en interventions systémiques CEF/
DUPA, formée en aide aux victimes de traumatisme CEFOC

Morgan MARLAND, psychologue-stagiaire

Julia MIEVILLE, psychologue-stagiaire

Karen MONNARD, psychologue dipl. FSP, diplômée en psycho-
thérapie cognitive et comportementale ASPCo

Laëtitia SEITENFUS, psychologue dipl. FSP, MAS en évalua-
tion et intervention psychologiques

Marta SUAREZ, conseillère conjugale FRTCC, thérapeute de
famille ASTEFIS, Supervisor ASTEFIS

Marie-Caroline TABIN DESCOMBES, éducatrice sociale HES

Béatrice VILLACASTIN, psychologue dipl. FSP, certifiée en
aide aux victimes FSP et en guidance interactive UNIGE, diplô-
mée en psychothérapie cognitive et comportementale ASPCo

Céline VON BURG FLEURY, psychologue dipl. FSP ; éducatrice
spécialisée HES, diplômée en approche humaniste – Psycho-
dramatiste PDH, formée en EMDR

SOMMAIRE

Le mot de la présidente	2
SOUTENIR	4
Glossaire	10
Dossier : L'état de stress post-traumatique	13
SENSIBILISER	28
Bilan et comptes	34
Nous contacter	38
Remerciements	39



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE



Peut-on faire l'économie du féminisme ?

C'est une question que je me pose souvent au sujet de Solidarité Femmes.

Solidarité Femmes est devenue un centre de compétences reconnu dans le traitement des conséquences de la violence conjugale subie par les femmes et, malgré son nom, n'est pas aujourd'hui une association active comme féministe.

Notre association a été créée il y a près de 40 ans, dans la mouvance de mai 1968 et du MLF*, par des femmes et pour des femmes, à une époque où la violence conjugale était considérée comme une affaire privée se passant dans le couple sans que la société ne se sente le droit d'y jeter un œil.

Les choses ont bien changé aujourd'hui... sous certains aspects en tout cas. L'association compte des hommes dans son comité, est prête à engager

des hommes dans l'équipe et envisage d'ouvrir sa consultation aux hommes. On peut dire que Solidarité Femmes a déplacé son centre de gravité des femmes vers les familles vivant dans un contexte de violence conjugale. Les lois ont également évolué : ce qui se passe dans le couple n'est plus une affaire privée et l'Etat intervient d'office.

Mais les chiffres sont têtus : la violence conjugale est toujours la principale - et de loin - forme de violence domestique et les femmes en sont dans l'immense majorité les victimes.

Pourquoi ? Intrigant. Je n'ai pas la réponse même si je pense que des millénaires de domination masculine ne s'effacent pas en quarante ans ! Moi qui rêvais du jour où la situation des femmes dans la société se serait tellement améliorée que nous pourrions mettre la clé sous le paillason de Solidarité Femmes, je peux encore patienter !

* MLF = Mouvement de Libération des Femmes pour celles et ceux qui n'ont pas connu cette glorieuse époque.



Dans l'immédiat, la tâche est immense et nous nous y sommes attelés en 2014 avec courage et détermination. Ce rapport annuel vous montrera que nous avons porté notre effort de sensibilisation sur l'entourage et que l'aide directe apportée aux femmes victimes de violence conjugale et à leurs enfants a dépassé nos objectifs.

Pour réaliser ses missions, l'association a bénéficié en 2014 du soutien de généreux donateurs, connus ou anonymes, individuels ou collectifs, privés ou publics que nous aimerions remercier ici. Grâce à eux, l'année se termine positivement et nous permet de voir l'avenir avec une certaine sérénité. Nous souhaitons remercier ici tout particulièrement les organisateurs de la Course de l'Escalade qui nous ont offert un podium extraordinaire permettant d'une part, de sensibiliser l'opinion publique au drame de la violence conjugale et d'autre part, de mobiliser

des énergies, en particulier celle de nos bénévoles et celle de tous ceux qui ont porté le t-shirt violet de Solidarité Femmes, sans compter les dons que cela a suscité.

Mes remerciements vont également à l'équipe pour l'exceptionnel travail accompli. Nos réflexions stratégiques pour les prochaines années vont d'ailleurs intégrer l'excellence, la compétence, l'expertise comme mots-clés de Solidarité Femmes.

Je voudrais enfin remercier mes collègues et amis du Comité dont l'engagement bénévole et efficace au service de cette belle cause est remarquable.

Laurence ODY BERKOVITS

LES FEMMES VICTIMES EN 2014



765

sont venues au centre
de consultation



3'838

entretiens ont été effectués
au centre de consultation



67

mères avec leurs enfants
ont bénéficié de

422

prestations



4'338

appels de femmes reçus à notre
permanence téléphonique



170

sont venues à une
permanence sans
rendez-vous



2'466

nuitées ont été comptabilisées
dans notre foyer

773

prestations collectives



531

dans nos locaux et

242

à l'extérieur

SOUTENIR

SOUTENIR

En 2014, le nombre de femmes qui sont venues dans nos locaux a encore progressé de façon significative passant de 632 à 765. Dans sa deuxième année, notre projet «Soutenons 1000 femmes de + d'ici fin 2015» a ainsi atteint sa vitesse de croisière.

Un pôle accueil* solide et diversifié

Cette année, 765 femmes ont franchi le seuil de notre centre de consultation au 46, rue de Montchoisy. Grâce aux différentes «portes d'entrées» de notre pôle accueil, Solidarité Femmes a soutenu 603 nouvelles femmes soit 122 de plus qu'en 2013. En tête de notre système d'accès, nous retrouvons la permanence téléphonique : 494 femmes ont pour la première fois appelé le 022 797 10 10. La permanence sans rendez-vous a enregistré une progression de 6.4% entre 2013 et 2014. Enfin la séance d'information hebdomadaire* sur la violence conjugale, qui fête ses 10 ans d'existence et s'«extériorise» (lire p. 8), a offert la possibilité à des victimes de faire le premier pas vers un entretien.

Le nombre de consultations augmente d'un quart

En 2014, 3'838 entretiens au total ont été conduits dans notre centre de Montchoisy soit 800 de plus qu'en 2013 (26%). À cette très bonne progression s'ajoute le constat que 47 % des 681 femmes qui ont consulté se sont engagées dans un suivi à moyen et long terme (2 entretiens et plus). Nous constatons donc que la multiplication des plages horaires de consultation, rendue possible grâce à notre campagne «Soutenons 1000 femmes de + d'ici fin 2015» a permis l'accès à un suivi spécialisé à davantage de victimes.

LES CHIFFRES EN RÉSUMÉ

Nombre de femmes	2014	2013
qui ont bénéficié d'une prestation au centre	765	632
qui ont consulté (1 entretien et +)	681	576
que nous avons soutenues (nouvelles)	603	481

ECHANGER POUR SE RECONSTRUIRE

En 2014, Solidarité Femmes a proposé un nouveau groupe de parole hebdomadaire de huit séances d'une heure chacune. Plusieurs rencontres, animées par deux de nos thérapeutes, ont permis à 19 participantes d'échanger dans la confidentialité et le respect autour de thèmes en lien avec la violence conjugale : l'affirmation de soi, par exemple. En effet, les femmes que nous soutenons sont souvent si préoccupées par les réactions et les besoins de leur partenaire violent qu'elles ne réalisent plus ce qui est nécessaire à leur bien-être, ni ce qui leur appartient. Un autre cycle leur a proposé de découvrir ou de redécouvrir leurs ressources de protection, leurs possibilités d'action et leur capacité de reconstruction. Là où les femmes ont l'impression d'être dans une situation insoluble, le groupe permet de réaliser que les actions peuvent être diverses afin d'appréhender et résoudre leur problème.

Le groupe : un outil adaptable et dynamique

Solidarité Femmes a mis en place pour les femmes hébergées et les autres usagères de notre centre différentes activités groupales ainsi que des moments de rencontre informels*.

Pour l'année 2014, 773 prestations collectives ont été dispensées dont 531 dans nos locaux comme par exemple un groupe de parole qui propose aux femmes victimes d'échanger sur leur expérience respective (lire encadré).

Nous donnons également des séances d'information sur la violence conjugale dans des associations partenaires et auprès de membres du réseau (242 prestations extérieures cette année). C'est dans ce cadre que notre association est intervenue toute l'année au foyer du Pertuis (lire page 10).



10 ANS DE SÉANCE D'INFORMATION SF-LAVI !

En 2004, Solidarité Femmes s'est associée au Centre LAVI Genève pour réaliser une prestation commune : les séances collectives d'information pour femmes victimes de violence conjugale. En 2006, le projet a également été adapté pour les professionnels. Actuellement, une séance de ce type a lieu dans nos locaux (tous les jeudis à 9h) et nous la présentons également extramuros auprès d'un public varié tels que des usagers de centres sociaux, des professionnels du réseau ou les membres d'organisations culturelles. Elle s'articule autour de trois axes : définir ce qu'est la violence conjugale pour permettre une évaluation des situations, proposer des pistes pour sortir de l'isolement et donner des informations légales et sociales en lien avec la problématique.*

À LA RENCONTRE D'UN PUBLIC MIXTE AU FOYER LE PERTUIS*

Cette année, nous avons présenté notre séance d'information collective au sein du foyer Le Pertuis qui accueille des femmes et des hommes traversant des périodes de crise. Pour la première fois, l'auditoire comprend des hommes et des femmes, victimes et auteurs de violence au sein du couple. Une psychologue de Solidarité Femmes présente la séance puis répond aux questions et en co-anime la discussion avec un/e éducateur/trice du foyer. L'accent est notamment mis sur le fort sentiment d'isolement ressenti par les pensionnaires. En 2014, 34 d'entre-eux (25 femmes et 9 hommes) ont assisté à 12 séances d'information. Plus de 10 ans après leur création, nous nous réjouissons que les séances d'information SF-Lavi prennent une fois encore une nouvelle expression.



Notre centre de consultation comme référence

En septembre, Solidarité Femmes a accueilli une délégation de trois personnes du Burkina Faso durant une semaine. Celle-ci, composée de deux gendarmes, l'adjudant-chef Bonkoingo et la maréchal-des-logis Thiombiano ainsi que de la directrice de la promotion et de la Protection des Droits de la Femme (DPPDF) au Ministère de la Promotion de la femme et du genre, Mme Edwige Sankara, était là pour s'inspirer du modèle genevois en matière de lutte contre la violence domestique et plus particulièrement contre la violence conjugale. « Depuis septembre 2013, le ministère a fondé un centre de consultation et d'écoute pour les femmes victimes de violences domestiques à Ouagadougou. Il est opérationnel depuis janvier mais nous devons en-

core l'améliorer pour pouvoir offrir la bonne palette de services et engager le bon profil de professionnels », explique Mme Sankara. « Nous avons besoin pour cela d'un centre de référence. La qualité des échanges avec le centre d'écoute de Solidarité Femmes (SF) et leur ancrage dans un réseau qui couvre tous les aspects du sujet nous ont convaincus de venir à Genève ».

Cela a été un honneur de recevoir cette équipe qui nous a apporté un autre regard sur notre travail et fait découvrir leur activité au Burkina Faso.

GLOSSAIRE

Centre de consultation LAVI de Genève

Il s'agit d'une association privée, subventionnée par les pouvoirs publics, qui a ouvert ses portes en 1994 suite à l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1993 de la Loi fédérale sur l'Aide aux Victimes d'Infractions (LAVI). Cette structure a pour mission d'apporter aux victimes d'infractions et/ou à leurs proches, directement ou en faisant appel à des tiers, une aide psychologique, juridique, sociale, médicale et/ou matérielle.

Consultation individuelle

Chaque femme qui a recours à notre structure bénéficie d'un premier entretien d'orientation afin d'évaluer sa situation et ses besoins. Par la suite, elle peut bénéficier d'un entretien de type

psychosocial ou psychologique. Solidarité Femmes travaille selon des approches en victimologie, systémiques, cognitivo-comportementales et humanistes.

Entretien mère-enfant(s)

Notre association a depuis toujours été attentive à l'impact de la violence conjugale sur les enfants. En effet, 80% des femmes victimes qui consultent sont mères. Nous proposons donc aux femmes et à leur(s) enfant(s) un espace où ces derniers peuvent exprimer leurs préoccupations et leur anxiété par rapport à la situation de violence.

Entretien motivationnel

Solidarité Femmes a développé cette technique qui est à la fois un style relationnel et une modalité de prise en charge. Cette approche a été reconnue comme efficace dans des champs variés de la santé, mais aussi pour

toute personne qui souhaite opérer un changement dans sa vie. Il s'agit à la fois d'un outil d'évaluation lors de l'initiation de la démarche et un moyen de préparer la rupture avec un comportement problématique. Elle est notamment utilisée avec succès lors de la permanence téléphonique.

Foyer

Solidarité Femmes propose un hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale avec ou sans enfants. Ce foyer comporte 5 chambres privées avec accès aux installations collectives (cuisine, salon, salle de jeux, sanitaires). La durée maximum de séjour est de 6 mois. Diverses prestations hebdomadaires sont incluses comme un entretien psychosocial, un groupe de gestion de la vie commune ou encore un entretien familial.

Groupes informels

Ces groupes permettent aux femmes de se retrouver lors de fêtes organisées par l'association ou pour des moments de loisirs. Ils s'adressent aux femmes encore suivies au centre de Montchoisy ainsi qu'aux pensionnaires du foyer et même aux anciennes consultantes (Fête de Noël avec l'équipe et le comité par exemple). Nous proposons également des journées mère-enfant(s) en été: sorties au parc aquatique, à l'acrobranche, etc.

Permanence sans rendez-vous

Chaque semaine, le mardi entre 16h et 18h, nous proposons une plage d'accueil aux femmes qui souhaitent établir un premier contact ou ont une question précise. Les personnes sont ensuite orientées vers notre consultation ou un autre service adapté.

Permanence téléphonique

Elle est le pilier central de notre pôle accueil et compte 18 heures hebdomadaires en 2014. Ce moyen de contact est très majoritairement utilisé par les femmes victimes de violence conjugale (79%), mais aussi par leurs familles et leurs proches.

Le Pertuis

Ce foyer accueille en urgence des adultes seuls ou avec enfant(s) traversant une période de crise dans le cadre de violences conjugales et familiales pour une durée d'un mois. Il offre des prestations en lien avec la problématique des violences domestiques ainsi qu'un soutien à la parentalité. Une particularité du Pertuis est l'accueil simultané des victimes et auteurs de violences domestiques.

Pôle accueil

Notre pôle accueil est diversifié afin de faciliter l'accès au soutien. Il consiste en une permanence téléphonique, une permanence sans rendez-vous et une séance d'information.

Projet «Soutenons 1000 femmes de + d'ici fin 2015»

Ce projet est né du constat qu'une part importante de femmes, actuellement victimes de violence conjugale dans notre canton (nous estimons ce nombre à 8000), reste dans l'ombre et ne fait appel à aucune structure. Soit parce que les femmes n'ont pas encore identifié qu'elles vivent cette situation, soit qu'elles sont ambivalentes par rapport à une demande d'aide.

Trois objectifs principaux ont été définis:

- informer les femmes victimes de violence conjugale pour les aider à en parler

- faciliter la prise de conscience des femmes concernées
- convaincre l'entourage que chacun-e peut agir et être un relais entre les victimes et l'association.

En parallèle à cette campagne, nous avons renforcé nos prestations.

Séance d'information

Nous proposons chaque jeudi une séance d'information d'une heure destinée à un public varié: personnes directement concernées, proches, professionnels et auteurs. Cette présentation, élaborée en collaboration avec le Centre LAVI Genève, transmet des informations concernant la violence conjugale, les lois et l'accès au réseau.

Violence conjugale

«Tout autant que des actes d'agression physiques, comme des coups de poing ou de pied, la violence infligée par le partenaire comprend les rapports

sexuels imposés, des formes de harcèlement psychologique comme intimidation ainsi que des comportements de contrainte comme isoler la personne de sa famille ou lui restreindre l'accès à l'information» (définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, 2002).

Au niveau genevois, la violence conjugale est définie dans la loi cantonale sur les violences domestiques dans un article consacré aux différents types de ces violences: par «violences domestiques», la loi F 130, article 2, désigne «une situation dans laquelle une personne exerce des violences physiques, psychiques, sexuelles ou économiques sur une autre personne avec laquelle elle est liée par un rapport familial, conjugal, de partenariat ou d'union libre, existant ou rompu».

Violence économique

La violence économique c'est interdire ou obliger la partenaire à

travailler, s'appropriier son salaire ou son argent, la priver du pouvoir de décision concernant les ressources financières communes.

Violence physique

La violence physique c'est pousser brutalement, gifler, donner des coups de poings et de pied, mordre et brûler.

Violence psychologique

La violence psychologique c'est insulter, humilier, menacer, détruire les affaires de la partenaire, la priver du droit d'aller et venir librement et/ou de rencontrer les personnes de son choix, harceler.

Violence sexuelle

La violence sexuelle c'est contraindre la partenaire à subir, à accomplir ou à être confrontée à des actes ou à des contacts sexuels sans son libre consentement.



DOSSIER

LE TRAITEMENT DE L'ÉTAT DE STRESS POST-TRAUMATIQUE

CHEZ LES FEMMES VICTIMES
DE VIOLENCE CONJUGALE

L'ÉTAT DE STRESS POST-TRAUMATIQUE CHEZ LES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Béatrice CORTELLINI,

Psychologue spécialiste
en psychothérapie FSP

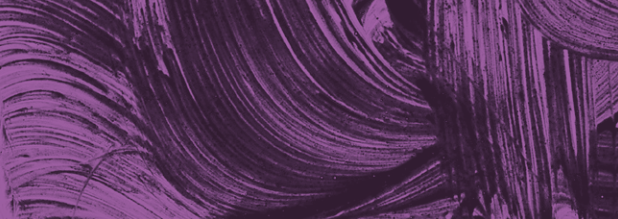
Karen MONNARD,

Psychologue FSP

Béatrice VILLACASTIN,

Psychologue FSP

Le lien entre la violence conjugale et l'Etat de Stress Post-Traumatique (ESPT) a été démontré par de nombreuses études. La recherche suisse de Killias par exemple (2005) a montré que 55.2% des victimes de violence conjugale avaient craint pour leur vie et que 41.4% avaient été physiquement blessées. Les chiffres manquent quant à la prévalence de victimes qui présentent un ESPT mais une autre recherche avait dévoilé que, dans une population de femmes hébergées en foyer d'accueil, entre 46,7% et 58% présentaient un état de stress post-traumatique (Austin, 1995), contre 9 à 15 % dans la population en général (Breslau et al.1991, cité par Foa 2012).



Toutefois la psychothérapie de l'ESPT propre aux victimes de violence conjugale est encore assez peu étudiée. La plupart des traitements de l'ESPT s'appliquent aux traumatismes uniques. Peu considèrent les traumatismes complexes et dans la plupart des cas, on pose comme principe de ne commencer le traitement qu'une fois les événements traumatiques terminés.

Or parmi les femmes reçues par Solidarité Femmes, très peu ont vécu un traumatisme unique. Pour la majorité, elles ont été confrontées à plusieurs événements de violence dans le cadre de leur relation de couple, souvent accompagnés de sentiment de peur intense, d'impuissance, de culpabilité, de honte ou de colère.

Pour leur venir en aide, les prises en charges doivent donc être adaptées. Il faut prendre en compte non seulement les différents types de traumatismes, mais aussi le degré variable de sécurité psychologique et physique. Les personnes victimes qui consultent à Solidarité Femmes se situent sur un continuum de dangerosité, allant d'un risque faible d'une nouvelle revictimisation dans un avenir proche jusqu'à un risque très élevé.

L'objectif de cet article est de présenter les étapes d'un traitement d'orientation cognitivo-comportemental de l'ESPT tout en tenant compte du contexte de danger. Solidarité Femmes a développé une prise en charge spécifique pour traiter ce trouble qui est une conséquence extrêmement fréquente chez les personnes victimes de violence conjugale.

Des traumatismes en cours

Les travaux de Terr (1991) proposent de catégoriser les traumatismes en deux types.

Le traumatisme de type I désigne un événement traumatique unique, présentant un début et une fin nets. Par exemple : une agression, un incendie, une catastrophe naturelle.

Le traumatisme de type II se produit lorsqu'un événement s'est répété, qu'il a été présent constamment ou qu'il a menacé de se produire durant une longue période de temps. Notamment les violences intrafamiliales, les abus sexuels, les faits de guerre.

Une nouvelle catégorie a été mise en lumière par Josse en 2006, celle des traumatismes en cours, comme les faits de guerre et la violence domestique.

« Ce qui les différencie des traumatismes de type I et II, c'est qu'ils se poursuivent dans le présent. » (p.9)

Les événements de violence conjugale, on le sait, sont multiples et, pour la plupart des femmes que nous rencontrons, en cours. Ils laissent des séquelles très importantes sur la santé des individus, parce que les actes commis par le partenaire entraînent plus de séquelles psychologiques que

s'ils étaient l'œuvre d'un étranger ou d'une simple connaissance. Quand ces violences sont infligées aux femmes de manière intentionnelle elles présentent des facteurs aggravants sur le plan psychologique. Brillon (2011) l'affirme : « Certains événements sont plus dévastateurs que d'autres au point de vue psychologique, en ce sens qu'ils entraînent, en général, une plus forte proportion de détresse et de séquelles post-traumatiques chez ceux qui les ont vécus. Ainsi les données montrent que les événements de type « interpersonnel », et ceux causés par la main de l'humain sont généralement vécus comme plus « traumatisants » par les victimes en comparaison de l'expérience d'un désastre naturel. L'aspect intentionnel et arbitraire de ces événements bouleverse de façon particulièrement grave la conception du monde et de la nature humaine de la victime » (p. 23).

En 1992 déjà, Judith Herman écrivait à ce sujet : « Les événements traumatiques remettent en question les relations humaines de base. Ils brisent les liens d'attachement avec la famille, la communauté. Ils bousculent la construction de soi formée et soutenue par la relation aux autres. Ils minent les systèmes de croyance permettant de donner un sens à l'expérience humaine. Ils volent la foi en un

ordre divin ou naturel et plongent la personne victime dans un état de crise existentielle.»

Les actes de violence qui atteignent l'intégrité des personnes affectent donc leur santé physique et mentale. Les troubles somatiques associés sont nombreux : troubles du sommeil, douleurs chroniques, perte d'appétit, épuisement, etc. Divers troubles psychologiques peuvent également apparaître comme la dépression, l'anxiété, les troubles alimentaires, les abus de substances, etc. Dans le cadre de cet article, nous nous attacherons à définir plus particulièrement l'ESPT.

L'état de stress post-traumatique

Selon les critères du Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM V), l'exposition à la mort ou une menace de mort, à des blessures graves ou à des violences sexuelles, peut générer une symptomatologie caractéristique qui comporte des manifestations de plusieurs ordres :

1/ Reviviscences : souvenirs intrusifs, pénibles et envahissants du traumatisme, flashbacks, cauchemars, réactions émotionnelles intenses ;

2/ Evitements : efforts comportementaux et cognitifs pour éviter tout ce qui pourrait rappeler l'événement, comme les souvenirs, pensées ou émotions pénibles, personnes, lieux, conversations, activités, objets ;

3/ Altérations marquées de l'état d'alerte et de la réactivité (activation neurovégétative) : irritabilité, crises de colère, comportement imprudent ou autodestructeur, hypervigilance, réaction de sursaut exagérée, troubles de la concentration, troubles du sommeil ;

4/ Altérations négatives des cognitions et de l'humeur

- incapacité de se souvenir d'un aspect important de l'événement traumatique ; croyances négatives et exagérées au sujet de soi-même, des autres ou du monde (« *je suis mauvais* », « *on ne peut faire confiance à personne* », « *le monde est complètement dangereux* »), cognitions déformées sur la cause ou les conséquences de l'événement traumatique conduisant l'individu à se blâmer lui-même.

- état émotionnel négatif persistant (peur, horreur, colère, culpabilité, honte, etc.) ; diminution de l'intérêt pour des activités importantes ou pour les gens, restriction des affects, sentiment de détachement, incapacité à ressentir des émotions positives (par ex. l'expérience du bonheur, de la satisfaction ou du sentiment d'aimer et d'être aimé).

Le trouble de stress post-traumatique est posé lorsqu'un certain nombre de ces symptômes sont présents depuis un mois ou plus et qu'ils entraînent une souffrance cliniquement significative ou une perturbation du fonctionnement social ou professionnel.

LES « PALIERS » DE LA VIOLENCE CONJUGALE

En 2014, 765 femmes victimes de violence conjugale ont reçu un soutien spécialisé en consultation ambulatoire.

Au niveau de la typologie des actes, on peut identifier différents « paliers » de la violence :

1 La violence psychologique

intimidations, humiliations, menaces de mort ou de frapper, soi-même ou ses proches.

2 La violence physique

retenir physiquement, tirer les cheveux, gifler, donner des coups de poing ou de pied, frapper avec des objets, mordre, étrangler. Les actes qui menacent l'intégrité physique se situent sur un continuum allant des voies de fait (violences physiques qui ne laissent pas de trace) aux lésions corporelles simples, voire graves (blessures irréversibles ou lorsqu'un organe vital est touché).

3 La violence sexuelle

imposer la vision de matériel pornographique, contraindre, imposer des pratiques humiliantes, violer.

4 L'homicide

il représente l'ultime palier de la violence. Le plus souvent, l'homicide ou tentative d'homicide survient dans la période de la séparation. D'après les statistiques suisses, en moyenne, une femme est tuée tous les 15 jours par son partenaire ou ex-partenaire (Office fédéral de la statistique, 2008).

Psychothérapie à Solidarité Femmes

Notre traitement psychothérapeutique poursuit un double objectif : restaurer la qualité de vie la plus satisfaisante possible et intégrer une perspective de réduction des risques liés à la revictimisation.

La plupart des personnes victimes de violence conjugale consultent alors qu'elles vivent une situation dangereuse ou se sentent menacées. Quelques unes ont subi récemment des violences physiques et sont exposées à un haut risque de revictimisation parce qu'elles poursuivent la vie commune avec leur conjoint, qu'elles ont quitté récemment le domicile conjugal ou qu'elles ont introduit une demande de séparation. En effet, les passages à l'acte sont d'autant plus fréquents qu'une séparation se concrétise. Conformément aux principes de la victimologie, les prises en charge tiennent compte de la globalité de chaque situation, c'est-à-dire des aspects sociaux et juridiques autant que psychologiques. En effet, comme le soulignent Lopez et Sabouraud-Seguín (1998) :

« Du point de vue thérapeutique, il faut se prémunir contre l'idée que les soins sont plus importants que le soutien social ou l'accompagnement judiciaire ».

Ainsi, l'accompagnement dans certaines démarches, l'évaluation des ressources mobilisées et une collaboration avec le réseau s'imposent bien souvent afin d'offrir une prise en charge intégrée et cohérente.

Première étape du traitement

Lors des premiers entretiens, plusieurs évaluations sont menées : celle des problèmes actuels, des violences et de leurs conséquences, des symptômes, des ressources personnelles et communautaires, de la sécurité objective.

Dans cette phase, il s'agit d'établir un contexte suffisamment sûr et stable. C'est l'une des particularités des psychothérapies conduites avec des personnes victimes exposées à un risque élevé de retraumatisation. Il convient de déterminer si la personne est en danger imminent. Nous évaluons donc avec une attention toute particulière la dangerosité de la situation, en fonction de critères précis :

- les types d'actes violents, leur fréquence, leur intensité et leur évolution dans le temps ;
- les conséquences de la violence sur les différents domaines de la vie de la victime (vie sociale, santé, état psychologique) ;

- les ressources individuelles et interpersonnelles de la personne victime ;
- le contexte global (situation actuelle du couple et des enfants, stades de la vie du couple - par exemple la grossesse -, procédures légales en cours ou réalisées, soutien social ou isolement).

Ces évaluations font partie intégrante du traitement car elles permettent parallèlement d'aborder la notion de «Plans de sécurité». Dans nos consultations, patiente et psychothérapeute prennent le temps de définir en détail les actions de protection, comme connaître les services d'urgence, préparer des documents ou des bagages, savoir si un membre de la famille, un ami ou un voisin pourra l'héberger, avoir l'adresse d'un foyer d'accueil, etc. La création de ce plan de sécurité sert non seulement à réduire le danger mais aussi à augmenter la sensation d'une reprise de pouvoir sur sa vie, elle offre de nouveaux moyens d'affronter les difficultés. La relation thérapeutique de type collaborative qui se développe permet de redonner à la personne un statut de sujet responsable et en mesure de faire des choix.

Cette première étape se finalise par la définition des objectifs thérapeutiques intégrant les préoccupations de la consultante, ses forces individuelles et la diminution des symptômes. Etant donné que plu-

sieurs traumatismes se côtoient fréquemment, il est important de les identifier et de les hiérarchiser, pour pouvoir les traiter de manière séquentielle.

Deuxième étape du traitement

La psychoéducation constitue un élément central des thérapies cognitives et comportementales. Dans notre contexte d'intervention, c'est depuis toujours une phase essentielle de la rencontre. La référence à des phénomènes reconnus donne l'occasion aux patientes de sortir du sentiment de solitude, de normaliser certaines de leurs réponses, de comprendre la phénoménologie des réactions ainsi que leurs éventuelles fonctions ou utilités. Elle apaise quelque peu et redonne un sentiment de contrôle. Pour ce faire, nous partons de la situation individuelle afin de dispenser l'information de la manière la plus ciblée et personnalisée possible. La psychoéducation porte sur le traitement qui va être mené afin de s'assurer du consentement de la patiente à chacune de ces étapes et de travailler réellement dans une relation de partenariat. Cela lui permet de sortir progressivement du sentiment d'impuissance.

Nous choisissons de travailler notamment avec une adaptation du modèle transactionnel du stress de Lazarus et Folkman (1984). Il s'agit du proces-

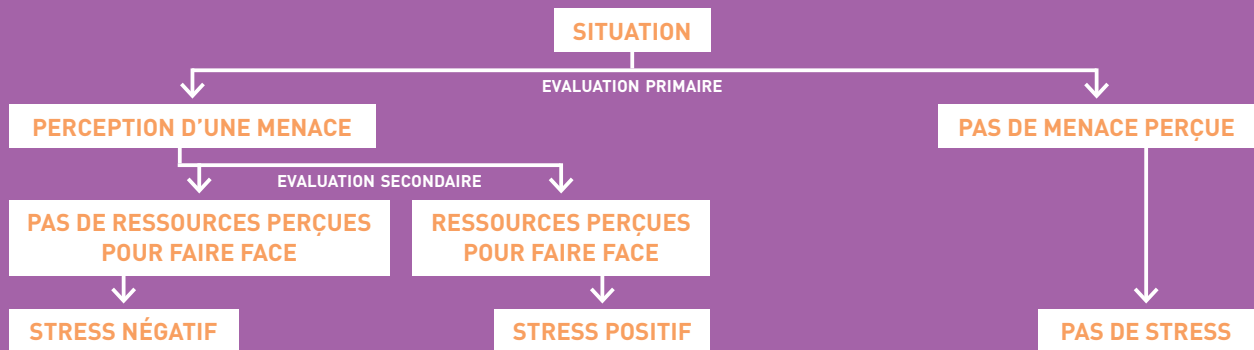


Fig. 1- d'après The transactional model of stress, Lazarus et Folkman, 1984

sus d'évaluation contextualisée pour élaborer des stratégies de protection (Lindhorst, Nurius et Macy, 2005) (fig. 1). Cet outil, développé spécifiquement pour les interventions auprès des victimes de violence conjugale, est particulièrement adapté au début des prises en charge mais il peut s'avérer utile pendant toute la durée de la thérapie. En effet, certaines victimes arrivent découragées, avec le sentiment d'avoir épuisé toutes leurs ressources dans leurs tentatives de se protéger ou de sauver la relation. Ce modèle permet d'aborder le stress et le sentiment d'impuissance tels qu'ils se sont développés dans une dynamique de violence conjugale, de mieux les comprendre, de les analyser et si possible de les nuancer pour trouver une voie vers le changement. Il nous offre aussi un outil de

choix pour les personnes présentant un ESPT dont un traitement ciblé de ce trouble n'est pas indiqué tant qu'elles se trouvent dans un contexte de danger important.

Ce modèle du stress permet de mettre en perspective deux niveaux distincts d'appréciation de la situation : l'évaluation primaire, qui concerne les enjeux personnels. Ces derniers sont fréquemment multiples, et il importe de pouvoir les organiser en fonction du degré d'importance, d'urgence et de perception de la menace. Dans un deuxième temps intervient l'évaluation secondaire qui concerne les options de coping, les ressources à disposition pour faire face. Elles peuvent aussi bien être internes (compétences personnelles) qu'externes (soutien

de l'entourage, de la communauté, des services spécialisés et dispositifs sociaux et juridiques). Le stress dit « négatif », qui engendre de la souffrance, apparaît lorsqu'il y a un déséquilibre entre la demande et la capacité à y répondre : soit parce que la pression excède effectivement les compétences de la personne, soit parce que l'interprétation de la pression, ou menace, est surestimée et/ou encore que les ressources perçues sont sous-estimées. L'intervention d'un professionnel favorise le processus de réévaluation pour chaque niveau.

Cette procédure est particulièrement efficace pour élaborer de nouvelles stratégies de protection et chercher de nouvelles ressources tant que la situation le demande. Rendre ce processus conscient et explicite, ainsi qu'apporter des informations psychologiques, sociales et juridiques pertinentes, amènent tout naturellement la personne à nuancer certaines évaluations qui l'ont conduite à développer un sentiment d'impuissance et de détresse (« stress négatif »). Cela permet également de déterminer ce qui pourrait, en termes de ressources personnelles ou extérieures, être mis en place pour renforcer son sentiment de pouvoir affronter la situation. Pour cela, d'autres outils thérapeutiques viennent compléter la démarche tels que la restructuration cognitive, la résolution de problème ou la gestion émotionnelle.

Tant que le danger persiste, on le réévalue constamment et on ajuste les objectifs et les plans de sécurité. Le processus intègre ainsi l'évolution de la menace et l'appréciation des effets des actions engagées.

Troisième étape du traitement

Lorsque les personnes victimes qui présentent un ESPT vivent dans un contexte suffisamment sûr, elles peuvent bénéficier d'un traitement cognitivo-comportemental centré sur le traumatisme.

Un élément très important de la thérapie consiste à permettre à la personne victime de comprendre ce qui lui arrive. Le traumatisme est une expérience douloureuse et difficile pour n'importe qui, et les réactions qu'on peut avoir pendant et après l'événement sont des manières de faire face au bouleversement vécu.

Dans le travail avec les femmes victimes de violence conjugale, le sentiment d'insécurité est souvent présent et peut perdurer malgré les mesures prises pour se protéger. Il est parfois frappant de constater combien la perception de courir un danger imminent peut rester même lorsqu'aucune menace n'a plus été émise depuis longtemps.

Autre aspect caractéristique de cette problématique, le jugement négatif porté par la victime sur ses propres agissements et compétences, et qui

s'exprime notamment par des sentiments de culpabilité, d'impuissance, ou encore dans la perte de confiance dans sa propre capacité d'apprécier le caractère dangereux ou non d'une nouvelle situation. Le modèle cognitif de l'ESPT d'Ehlers et Clark (2000) est privilégié à Solidarité Femmes car il permet particulièrement bien d'intégrer ces spécificités. (Fig. 2).

Ce modèle illustre comment le sentiment de menace actuelle, qui caractérise l'ESPT, peut être induit par deux types de processus cognitifs distincts ainsi que par un processus comportemental :

1/ La nature du souvenir et son intégration dans la mémoire autobiographique : le souvenir traumatique se caractérise par son aspect fragmenté et désorganisé ainsi que par un contenu de nature princi-

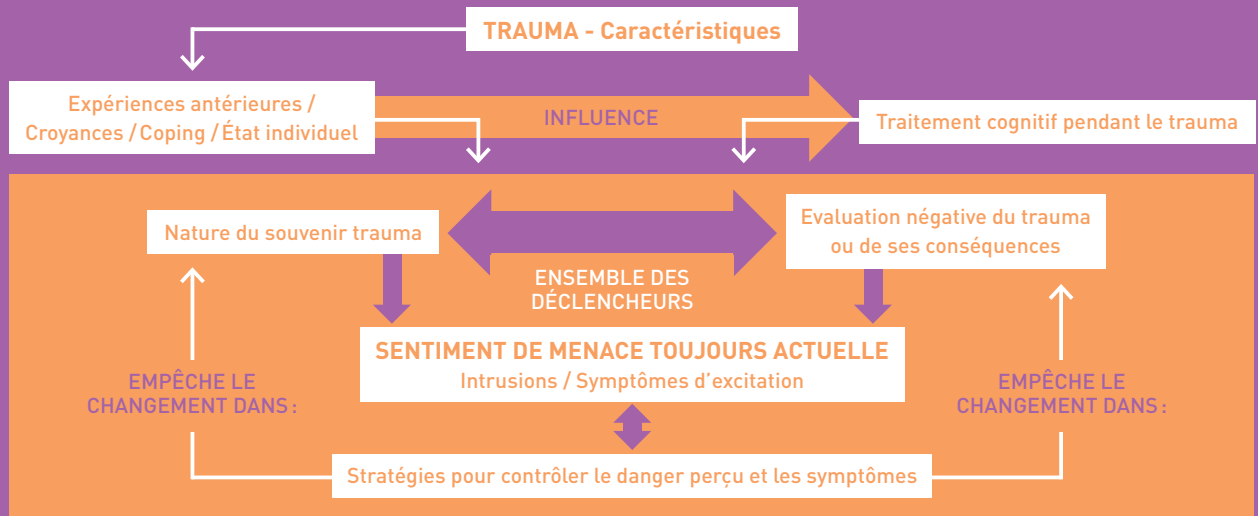


Fig. 2 - le modèle de l'ESPT d'après Ehlers et Clark (2000).

palement sensorielle. Les reviviscences d'émotions et de sensations involontaires sont provoquées par des stimuli dont le lien sémantique avec l'événement n'est souvent pas identifié, ce qui leur confère une impression « d'ici et maintenant » plutôt que de souvenir d'une expérience passée. Ces reviviscences sont donc vécues sans que la personne établisse de lien avec le souvenir traumatique, et sans intégrer de nouvelles informations depuis lors disponibles comme par exemple l'issue de l'événement (« *je ne suis pas morte* », « *ma réaction m'a protégée* »).

2/ La manière d'évaluer négativement le traumatisme et/ou ses séquelles : on peut par exemple surévaluer la probabilité de revivre un tel événement, ou la croyance que le danger reste toujours aussi important. L'évaluation négative peut aussi porter sur ses propres réactions, ses capacités à se protéger à l'avenir ou encore sur les réactions des personnes présentes lors de l'événement. Par rapport aux séquelles du traumatisme, la personne peut développer le sentiment d'avoir perdu définitivement le contrôle de sa vie, de devenir fou, ou étranger à son environnement et son entourage.

3/ En plus de ces processus cognitifs, les auteurs relèvent que les stratégies mises en place pour parer à la détresse provoquée par le sentiment de menace actuelle ou par les séquelles du trau-

matisme favorisent l'apparition et le maintien de certains symptômes. Ainsi l'hypervigilance et les conduites d'évitement entravent la réévaluation actuelle du traumatisme et de ses séquelles ; le retrait social tend à renforcer les émotions liées aux pertes et à donner l'impression d'être figé dans le temps depuis le traumatisme ; les ruminations, quant à elles, renforcent les émotions négatives de colère, de culpabilité ou de désespoir en empêchant une relecture objective plus cohérente et replacée dans son contexte.

Ce modèle nous permet de considérer trois cibles thérapeutiques afin d'aider les patientes à renvoyer les traumatismes dans le passé et à diminuer les symptômes responsables d'une grande détresse :

1/ La nature du souvenir traumatique peut être élaborée et les événements traumatiques intégrés dans le contexte des expériences antérieures et ultérieures de la personne, ce qui va progressivement diminuer l'occurrence et l'intensité des intrusions involontaires.

2/ Les évaluations négatives du traumatisme et/ou de ses séquelles qui contribuent au maintien du sentiment de menace actuelle peuvent être modifiées afin de rétablir de la nuance dans la manière de se représenter le traumatisme et ses séquelles.

3/ Les stratégies de contrôle du danger perçu et des symptômes vont être identifiées et modifiées,

pour permettre de réévaluer le traumatisme ou ses séquelles et de modifier la nature du souvenir.

La prise en charge de l'ESPT contient différentes stratégies thérapeutiques : la psychoéducation, le travail sur les émotions et les pensées associées au traumatisme ainsi que la gestion du stress.

Les thérapies « classiques » de l'ESPT incluent dans leurs plans de traitement des stratégies d'exposition, soit in vivo, soit en se confrontant aux souvenirs douloureux. Dans le domaine de la violence conjugale, lorsque le danger persiste, l'intervention la plus controversée est précisément celle de l'exposition. Cette technique peut s'avérer dommageable pour des personnes vivant dans un climat conjugal de forte insécurité. Il peut être contre-indiqué de faire des expositions, par exemple lors de niveaux d'anxiété trop élevés à la base, de dépression sévère, de psychose, de haut risque suicidaire ou encore de honte envahissante (Briere & Lanktree, 2008).

La pratique à Solidarité Femmes est d'envisager l'exposition aux souvenirs traumatiques lorsqu'un climat de sécurité suffisant est garanti. Pour traiter les traumatismes il faut que la patiente les raconte

et s'y expose, par oral ou par écrit. Ce faisant, des réactions émotionnelles sont déclenchées, peur, tristesse, horreur ou encore impuissance. Pour que cette réexpérimentation ne provoque pas de perte de contrôle, pour que les réponses émotionnelles conditionnées puissent diminuer, voire s'éteindre, elles ne doivent plus être renforcées par un danger dans l'environnement de la victime. Emerge alors une dissonance, c'est-à-dire une contradiction entre ce que la patiente ressent (peur activée par le souvenir) et ce que le contexte de réalité démontre (absence visible de danger immédiat), Briere & Lanktree, (2008). La prise de conscience de cette disparité est thérapeutique.

En fin de traitement, nous veillons à ce que les acquis thérapeutiques soient maintenus et que toute rechute puisse être prévenue. A ce moment, beaucoup de personnes victimes souhaitent analyser les décisions qu'elles ont prises (le choix du partenaire ou la durée de leur relation), mieux détecter les signaux de dangers possibles ou bien comprendre leur propre implication dans la relation de violence. La fin d'une prise en charge est l'occasion de faire un retour à la patiente sur le chemin thérapeutique parcouru ensemble pour permettre de réévaluer le traumatisme ou ses séquelles et de modifier la nature du souvenir.

Un défi difficile mais nécessaire

L'intervention auprès de victimes de violence conjugale présentant un ESPT n'est pas simple. Selon les situations, il est nécessaire avant toute chose de discuter de l'accessibilité à la psychothérapie : la capacité à venir aux rendez-vous et à rompre l'isolement, la manière de faire face aux menaces subies par son partenaire en cours de traitement, la peur d'être mise en cause dans sa crédibilité en suivant un traitement, etc.

Mais en dépit de toutes les difficultés, nous pensons qu'il est pertinent d'agir, de proposer des traitements efficaces de l'ESPT à des femmes ne bénéficiant pas de toute la sécurité nécessaire. En effet, il nous paraît essentiel de viser le renforcement de la personne. Nous suivons donc de près les recherches et expériences thérapeutiques en mesure de nourrir notre réflexion et de permettre à nos pratiques d'évoluer.

Offrir un travail psychothérapeutique à des femmes victimes de violence conjugale présentant des symptômes d'ESPT, dans des contextes où le danger persiste, constitue le défi que nous relevons depuis de nombreuses années.

Remerciements

Dominique VON BURG, journaliste et membre du Comité
Michel BERCLAZ, psychologue spécialiste en psychothérapie FSP, et superviseur
ont apporté leur aide précieuse à la rédaction de cet article.

Bibliographie

- American Psychiatric Association. (2013). Diagnostic and statistical manual of mental disorders DSM-5 (5e éd.). Washington, DC : American Psychiatric Publishing.
- Austin, T. & Buzawa, E. (1995). Responding to crimes of violence against women : gender differences versus organizational imperatives. *Crime and Delinquency*, 1995, Vol.41 (4) : 443-466.
- Briere, J. & Lanktree, C. (2008). Integrative treatment of complex trauma for adolescents (ITCT-A) : A guide for the treatment of multiply-traumatized youth. California.
- Brillon, P. (2011). Comment aider les victimes souffrant de stress post-traumatique. Genève : Editions Ambre.
- Ehlers, A. & Clark, D. M. (2000). A cognitive model of post-traumatic stress disorder. *Behaviour Research and Therapy*, 38, 319-345.
- Foa, E. B. & Rothbaum B. (2012). Traiter le traumatisme du viol. Thérapie comportementale et cognitive des troubles de stress post-traumatique. Paris : Dunod.
- Herman, J. L. (1992). Trauma and recovery. London : Pandora Books.
- Josse, E. (2006). Le traumatisme dans les catastrophes humanitaires. Belgique.
- Killias, M., Simonin, M. & De Puy, J. (2005). Violence experienced by women in Switzerland over their lifespan. Berne : Staempfli.
- Lazarus, R. S. & Folkman, S. (1984). Stress, appraisal, and coping. New York : springer.
- Lindhorst, T., Nurius P. & Macy, R. (2005). Assessment with battered women : strategic safety planning to cope with multiple harms. *Journal of Social Work Education*, Vol.41(2), 2005, 331-352.
- Lopez, G. & Sabouraud-Séguin, A. (1998). Psychotérapie des victimes : le traitement multimodal du psychotraumatisme. Paris : Dunod.
- Terr, L.C. (1991). Childhood traumas : an outline and overview. *American Journal of Psychiatry*, 148, 10-20.
- Office fédéral de la statistique & Zoder, I. (2008). Homicide dans le couple. Affaires enregistrées par la police de 2000 à 2004. Neuchâtel.

LES PROFESSIONNELS EN 2014

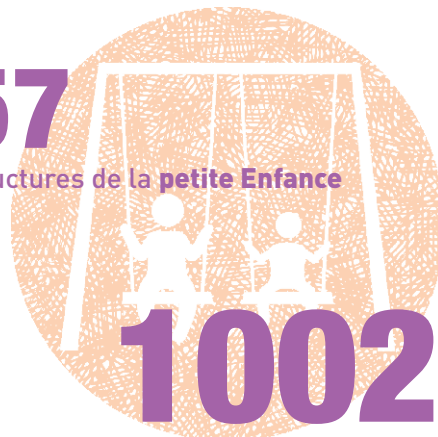


100

professionnels dans
le domaine social

57

structures de la **petite Enfance**



1002

professionnels au total
depuis 2012



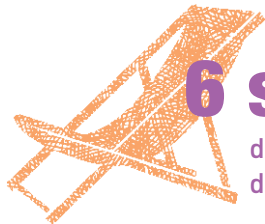
80

professionnels des
ressources humaines

LE GRAND PUBLIC



300 personnes
ont porté notre t-shirt
à la Course de l'escalade



6 semaines

de diffusion de notre clip
de prévention à CinéTransat



« like » sur notre page
facebook depuis juin 2014



3 mois

d'affichage sur un bus TPG

SENSIBILISER

SENSIBILISER

Dans le cadre de la 2^{ème} année de notre projet « Soutenons 1000 Femmes de + d'ici fin 2015 », l'entourage a été la cible phare de l'ensemble de nos actions de sensibilisation parce qu'il est un relais essentiel entre les victimes et notre association.

Deux actions majeures en termes de communication ont été réalisées en 2014 à l'intention du grand public et tout particulièrement à l'entourage de femmes concernées par cette problématique. La première a consisté à diffuser un message sur l'arrière d'un bus TPG durant trois mois (juin, septembre et décembre). La seconde a mobilisé 300 personnes lors de la 37^{ème} édition de la Course de l'Escalade (lire encadré). Nous avons également produit une nouvelle série de flyers violets avec quatre messages différents s'adressant aux parents, aux amis, aux voisins et aux collègues des victimes de violence conjugale. L'objectif est de soutenir également ces témoins précieux qui ne savent pas toujours comment agir mais grâce à qui de nombreuses victimes osent enfin demander de l'aide. Ces flyers ont été diffusés auprès de nos partenaires habituels, membres du Réseau genevois ainsi que dans les maisons de quartier.

CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE, L'ENTOURAGE EST NOTRE MEILLEUR RELAIS

Les 5 et 6 décembre, la 37^{ème} édition de la Course de l'Escalade nous a offert une tribune extraordinaire en nous permettant de figurer dans la documentation diffusée auprès de plus de 36'000 coureurs. Hôte d'honneur de la Course avec le Foyer Arabelle, Solidarité Femmes en a profité pour mobiliser quelques 300 coureurs qui ont porté notre t-shirt violet, couleur de la campagne 2014 et au slogan de circonstance : « Contre la violence conjugale, vous êtes notre meilleur relais ! ». Un grand merci et une pensée émue à toutes celles et ceux qui ont partagé ces moments intenses avec nous !





QUAND LA VIOLENCE CONJUGALE S'INVITE AU TRAVAIL...

Ce titre un brin ironique est aussi l'intitulé de notre dépliant de présentation de notre nouveau module de sensibilisation qui s'adresse aux responsables RH et aux managers. En effet, bien que la violence conjugale s'exerce au sein du foyer, bien souvent à l'abri des regards, elle ne s'arrête pas aux portes de l'entreprise. Les répercussions de cette violence sur la santé physique et psychique de la victime sont importantes. Sur son lieu de travail, cela se traduit par de l'absentéisme, une baisse de concentration, une perte de confiance en soi. Pour l'employeur, cela représente une diminution de productivité évidente et une difficulté à venir en l'aide à l'employé(e) concerné(e). Ce sont tous ces aspects que nous proposons d'aborder avec les entreprises qui le souhaitent afin d'appréhender une situation qui

Le monde de l'entreprise particulièrement sensibilisé

Par ailleurs, le monde de l'entreprise a été plus spécialement sensibilisé en 2014 avec la mise en place de notre nouveau module de formation à l'intention des collaborateurs (trices) des ressources humaines (lire encadré). Il l'a également été lors d'une journée de volontariat organisée dans nos locaux le 25 septembre.

se présentera tôt ou tard sachant qu'une femme sur dix vit actuellement de la violence au sein de son couple à Genève. Notre module explique la problématique, les comportements mais donne surtout des solutions afin d'aider les RH à gérer ces situations délicates et orienter les femmes concernées vers un soutien approprié.

Cette sensibilisation a été suivie par une quinzaine de responsables RH d'une grande banque privée de la place genevoise en avril et présentée au Salon RH Suisse (1^{er} et 2 octobre, Palexpo, Genève) lors d'une conférence donnée par la directrice de Solidarité Femme, Béatrice Cortellini.

À cette occasion, une dizaine de collaborateurs et collaboratrices de Bacardi-Martini ont repeint plusieurs espaces dans nos locaux et ont monté des meubles et des jouets pour les enfants de nos bénéficiaires. En échange, nous leur avons mieux fait connaître la problématique de la violence conjugale et ses répercussions dans le domaine professionnel ainsi que les activités de notre association. Nous les remercions ici pour leur enthousiasme, leur intérêt et leur efficacité ainsi que la Fondation Philias, qui a fait office d'intermédiaire.

Et encore bien d'autres professionnels

Fin 2014 a également sonné l'heure du bilan pour notre module de sensibilisation dispensé dans les structures de la Petite Enfance du Canton de Genève qui avait débuté en 2012. Au total, pas moins de 52 structures et 1002 professionnels ont ainsi été sensibilisés et cela, rappelons-le, grâce à un fonds de soutien des 100 Women in Hedge Fund. Enfin, nous avons aussi «formé» une centaine de travailleurs sociaux ainsi que des représentants de professions diverses telles que les dentistes et les juges.



La formation académique ...

Comme chaque année, Solidarité Femmes est intervenue dans le cadre de la Haute Ecole en travail Social dans des modules de formation concernant les pratiques de réseau et les interventions dans le champ de la violence domestique. Nos professionnelles ont également supervisé des travaux pratiques de master en psychologie. Pas moins de 21 étudiants ont été reçus directement au centre de Montchoisy.

et autres actions de sensibilisation

Par ailleurs, Solidarité Femmes s'est rendue dans de nombreuses communes genevoises afin de mieux faire connaître la problématique et de présenter ses activités. À l'occasion de la Journée de la femme, la directrice de Solidarité Femmes, Béatrice Cortellini, a été invitée par l'ONU pour présenter notre modèle de prise en charge thérapeutique spécifique des victimes de violence conjugale. Notre suivi à moyen voire long terme, qui va au-delà de la période de crise et/ou d'hébergement, a retenu l'attention de l'assemblée. Enfin, dans le cadre de V-Day Geneva, initiative genevoise du mouvement activiste mondial pour mettre fin aux violences faites aux filles et aux femmes, notre association a tenu un stand au spectacle Les Monologues du Vagin, joués par un groupe de femmes à Genève les 28 et 29 mars au Théâtre des Grottes.

Pour faire connaître la problématique et ses activités, Solidarité Femmes a innové en se lançant sur les réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn), principalement sur Facebook. Depuis juin, notre association a sa propre page suivie régulièrement par plus de 400 internautes. Nous avons également ouvert pour la première fois la porte aux bénévoles par une belle soirée de mai afin d'en faire de réels ambassadeurs/drices de la cause (lire encadré).



«ACTION, GÉNÉROSITÉ, INFORMATION : 3 BONNES RAISONS D'ÊTRE BÉNÉVOLE À SOLIDARITÉS FEMMES » Irène, bénévole

Afin de renforcer notre mission de sensibilisation, nous avons créé un concept de bénévolat basé sur l'échange. Nous offrons des formations aux personnes intéressées afin qu'elles deviennent nos ambassadeurs/drices en intervenant selon leurs envies et leurs compétences. Présenté à plus de 30 personnes lors d'une soirée en mai, ce projet a donné lieu à deux formations. L'une sur les fausses-croyances vis-à-vis de la vio-

lence conjugale et l'autre sur notre module de formation à l'intention des responsables RH. Huit bénévoles ont été actifs sur nos stands lors du Salon RH Suisse en octobre et huit lors de la Course de l'Escalade en décembre. Nous les remercions ici chaleureusement. Si vous aussi, vous souhaitez devenir ambassadeur/ drice de notre cause, n'hésitez pas à nous contacter.

BILAN ET COMPTES

Comtesas + Gerficom S.A.
RD/C/CAIRE www.cpi.iug.ch

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
des membres de

L'Association Solidarité Femmes, Genève

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de l'Association solidarité Femmes pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux normes RPC (plus particulièrement la norme RPC 21) et aux exigences légales, incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi, aux statuts, à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF) et à l'application des normes RPC lors de l'établissement des états financiers.

Comtesas + Gerficom SA



Jean-Paul Küng
Réviseur responsable

Genève, le 9 avril 2015
JPK/aa/5 ex.

Annexes : - comptes annuels
(bilan total CHF 832'513.45, compte de résultat, annexe)

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIFS

ACTIFS CIRCULANTS

Liquidités

Caisse	3'751.50	1'366.95
CCP 12-2961-6	445'711.08	393'712.54
CCP 10-227204-0	35'701.80	65'375.25
CCP 12-141302-7	309'151.01	165'554.89
	794'315.39	626'009.63

Créances à court terme

Impôts anticipés	-	106.65
Créances hébergement	12'243.00	10'751.15
	12'243.00	10'857.80

Actifs transitoires

Charges payées d'avance	574.95	724.25
Produits à recevoir	20'000.15	11'771.80
	20'575.10	12'496.05

TOTAL ACTIFS CIRCULANTS 827'133.49 649'363.48

ACTIFS IMMOBILISÉS

Immobilisations

Mobilier, matériel		
& installation affectés	15'375.90	13'418.18
./ .Fonds d'amortissements	-9'995.94	-8'843.45

TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS 5'379.96 4'574.73

TOTAL DE L'ACTIF 832'513.45 653'938.21

PASSIFS

2014

2013

FONDS ÉTRANGERS

À COURT TERME

Créanciers sociaux	20'933.40	7'790.65
Créanciers divers et charges à payer	29'602.50	7'009.95
Produits encaissés d'avance	120'250.00	127'300.00
Provision solde vacances non prises	12'525.00	30'000.00
Provision remboursement sinistre	9'590.50	-
Subventions non dépensées à restituer à l'échéance du contrat	464.44	-

TOTAL FONDS ÉTRANGERS

À COURT TERME

193'365.84 172'100.60

FONDS AFFECTÉS

Fonds Hans Wilsdorf (équipements)	-	1'126.80
Fonds 100 WHF	-	44'319.84
Fonds Loterie Romande	-	8'292.36
Fonds Aménagement & déménagement	2'436.80	3'216.80
Fonds Sensibilisation	220'597.45	66'632.85
Fonds hébergement	36'042.20	48'829.90
Fonds 1000+ Femmes	336'357.12	280'185.66
Fonds Compétences & Bibliothèques	14'295.55	-

TOTAL FONDS AFFECTÉS

609'729.12 452'604.21

FONDS PROPRES

Fonds propres reportés	29'233.40	25'775.74
Résultat de l'exercice	185.09	3'457.66

TOTAL FONDS PROPRES

29'418.49 29'233.40

TOTAL DU PASSIF 832'513.45 653'938.21

Compte de profits
et pertes
au 31 décembre 2014

<u>PRODUITS</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Subventions		
Etat de Genève	725'999.00	725'999.00
Communes genevoises	8'000.00	11'000.00
	733'999.00	736'999.00
Subventions en nature		
Mise à disposition de locaux	120'332.00	120'332.00
Association Partage	1'206.41	2'081.70
	121'538.41	122'413.70
Dons affectés		
Entreprises et fondations	411'000.51	248'932.60
Dons Privés	97'788.35	31'497.90
Communes genevoises	71'850.00	64'950.00
	580'638.86	345'380.50
Cotisations		
Cotisations	3'450.00	1'945.00
	3'450.00	1'945.00
Revenus propres		
Hébergements foyer	80'940.30	75'990.00
Participation des usagères	280.00	385.00
Autres revenu d'activités	2'295.00	-
	83'515.30	76'375.00
Autres produits		
Produits divers et sur ex. antérieur	3'280.15	427.30
	3'280.15	427.30
TOTAL DES PRODUITS	1'526'421.72	1'283'540.50

CHARGES

2014 2013

Charges de personnel

Salaires et charges sociales	1'069'845.10	861'752.80
Formation et supervisions	20'442.75	17'840.75
Autres charges de personnel	735.90	375.00
Variation provision pour vacances non prises	-17'475.00	1'500.00
	1'073'548.75	881'468.55

Frais d'administration

Frais administratifs & divers	9'424.85	13'145.17
Téléphones, fax & internet	10'801.80	9'273.10
Consommables & maintenance Informatique	23'142.55	16'148.70
Frais comité & séances	2'763.20	1'500.30
Assurances	3'765.80	4'134.25
Honoraires	6'947.10	7'047.10
Frais de déplacement	1'038.70	908.95
	57'884.00	52'157.57

Communication & Publications

Communic. & publications	54'343.55	53'520.40
--------------------------	------------------	------------------

Monchoisy

Loyers	120'332.00	120'332.00
Charges & intendance	26'704.86	25'143.60
	147'036.86	145'475.60

Activités

Foyer	1'425.05	1'495.10
Montchoisy	1'238.00	1'629.05
Traductions & autres frais	8'818.50	5'308.25
Sorties Mères-Enfants	2'271.40	1'990.65
	13'752.95	10'423.05

Foyer

Intendance & entretien	11'662.25	11'162.95
Sécurité	5'078.15	4'414.20
Aménagement & déménagement femmes	780.00	865.00
	17'520.40	16'442.15

Amortissements et corrections d'actifs

Dotations aux amortissements	3'764.77	3'503.86
Corrections d'actifs et pertes sur débiteurs	796.00	8'515.95
	4'560.77	12'019.81

TOTAL DES CHARGES	1'368'647.28	1'171'507.13
--------------------------	---------------------	---------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT FONDS AFFECTÉS

157'774.44 112'033.37

Utilisations des fonds affectés	419'943.15	233'342.66
Dotations à des fonds affectés	-577'068.06	-345'380.50

Résultats des fonds affectés	-157'124.91	-112'037.84
-------------------------------------	--------------------	--------------------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION

649.53 -4.47

Part du résultat revenant au subventionneur	464.44	-
Renonciation par l'Etat du résultat à restituer sur contrat 09-12	-	3'462.13

RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION

185.09 3'457.66

NOUS CONTACTER



Permanence téléphonique 022 797 10 10

les lundis, mardis, jeudis et vendredis
entre 14h et 17h
les mercredis et vendredis entre 9h et 12h

Permanence sans rendez-vous

les mardis entre 16h et 18h

Séance d'information

Violence conjugale, que faire ?
les jeudis à 9h (sans rendez-vous, durée 1h)

Toutes nos prestations, à l'exception de l'hébergement,
sont gratuites.

46, rue de Montchoisy

1207 Genève

Téléphone: 022 797 10 10

Fax: 022 718 78 30

www.solidaritefemmes-ge.org

info@solidaritefemmes-ge.org



MERCI

NOUS ADRESSONS ICI NOS VIFS REMERCIEMENTS AUX PARTENAIRES DE SOLIDARITÉ FEMMES

Au **Canton de Genève** qui assure la plus grande part du budget de fonctionnement et garantit la pérennité de notre action.

À la **Ville de Genève** qui met gracieusement à disposition de notre association les locaux, nous permettant ainsi de remplir notre mission d'aide sociale et psychologique auprès des femmes victimes de violence conjugale et de leurs enfants.

Aux communes genevoises suivantes qui, par leurs subventions, reflètent la vocation cantonale de Solidarité Femmes et soutiennent ainsi son action:

Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bardonnex, Bernex, Carouge, Céligny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Genthod, Grand-Saconnex, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puglinge, Russin, Satigny, Troinex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier.

Aux associations, fondations et institutions qui, par leurs services ou leurs dons, renforcent notre mission :

Association Course de l'Escalade, Association catholique de l'action sociale et éducative, Association Partage, V-day Geneva 2014 « Les Monologues du vagin », Communauté des Religieuses Trinitaires , Association Un Enfant, Un Cadeau, Association Les Vernets d'Arve, Church of Scotland, Fondation de bienfaisance du groupe Pictet, Fondation Coromandel, Fondation Dive-sa (lune Fondation du Groupe Assura), Fondation Francis et Marie-France Minkoff, Fondation Hans Wilsdorf, Fondation de la Loterie Romande, Fondation sesam, Fondation Philias, 100 Women in Hedge Funds.

Aux entreprises qui par leurs services ou leurs dons ont contribué à la réalisation de nos objectifs:

Bacardi-Martini SA, Banque Cantonale de Genève, Cargill International SA, Cyber Network SA, Etude Lenz & Stähelin, Procter & Gamble Services (Switzerland) SA, UBS SA.

Et des remerciements tout particuliers vont à nos bénévoles ainsi qu'aux membres bénévoles de notre Comité et à notre présidente qui ne ménagent pas leurs efforts pour la réussite de notre mission !

MERCI

NOUS TENONS À ADRESSER ICI NOS CHALEUREUX REMERCIEMENTS À NOS DONATEURS ET DONATRICES ET / OU MEMBRES

AAH CHOON Feodora &
Jean-Jacques
ALVAREZ Lorena
ANDERFUHREN Marie
ANDRETTI Ana Cristina
ARMAS SALAZAR Ana
ARQUIER Marie-Claire
ATHMOUNI Jessica
BACHMANN BADER
Brigitte
BAHRAMI Makamet
BARTHOLDI Nicolas
BAUER LOUTAN Ute
BEER Roger
BENETTI Arnold
BENJAMIN NINGHETTO
Donata
BERGER ESCOPPEY
Catherine
BERNARD Ester
BERNASCONI Maria
BERNER Daniel
BERNHEIM Laurent
BERSIER Anne-Lise
BERTANI Lorella
BESSON Jean-Marc
BEYELER Sylvie
BOESCH Eric

BOGDAN Doreen
BOIMOND Pierre
BOUCHERIE Maria &
Fabien
BOURQUIN Madeleine
BREGANI Hélène
BREITHLER Christine
BRIAND Fanny
BUCHS Valérie
BUDRY Marie
BUENZLI Maria
BUFFLE Martine & Jean-
Claude
BURKE Mildred
CAMPEAS TALABARDON
Carolina
CAMPOS-FISCH Lyola
CARASSO Grégoire
CARATSCH Laurence &
Guido
CARRERAS Hélène
CARVALHO Carolina
CASTALDI Sabrina
CATALDI Lara
CAVIEZEL Catherine
CHABBEY Patrick
CHAMOT Bertrand
CHAN SUM FAT Michael
CHAN SUM FAT-LEE
CHOON Marie
CHAPPELL Giles
CHARLIER PUTALLAZ
Claudine
CHAUDIEU Anne
CHIESA Lisa
CHIESA Roberto
CLAUSEN Véréna
CORBOZ Claire-Lise

CORTELLINI MAYEUX
Joëlle
CORTELLINI René
CUERQ Jessica
CUISINIER Virginie
DE MOERLOSE Corinne
DE PERROT Françoise
DEL VAL Paloma
DEMONT M.
& HOULMANN N.
DENERVAUD Jean-Marc
DESSUET-GENET
Anne-Françoise
DIETSCHI Muriel
DIGNOES Alberto
DOERIG Bernice & Johann
DROZ James-Henry
DUBERRY Jérôme
DUBOIS FERRIERE
Christa
DUCRET Véronique
DUPRAZ Colette
DURAND-GIRARD Aimery
DY Joséphine
ECUVILLON Alice
EGLI BELLER Franziska
EMERICH Catherine
EMERY Heike
EXCHAQUET Antoine
FAVRE Monique
FAVRE Patrick
FELDER Dominique
FLEURY Gilles
FLORIS Alexandra
FONTAINE Chantal
FONTANA Barbara Pia
FRANK Ian
FREDERIC Esther

FREMOLZ Jean-Pierre
FRIEDLI Gillian
FRITSCH Karsten
GAMPER Séverine
GARCIA José-Manuel
GENOUD-EBENER
Marianne
GERMANN NICOD Isabelle
GIAUQUE Nadine
GILLOZ Lucienne
GIOCANTI Constanze
GLAUSER-FORNACHON
Diana
GOLAZ-CONSANTIN Nelly
GOURIER FRIGERI
Chantal
GROSS Martine
GUDAT U. & KURSTEINER
GUDAT K.
GUERDAN Viviane
GUIBERT Yvette
GUIGNET Alain
GUINOT Serge
GULLY Hart Paul
HAERING Albert-Luc
HAHNI Andréas
HALDIMANN Maryline
HÄMMERLI Rita &
Reinhard
HARRISON Athol
HEREDIA Aurelio
HOOG FORTIS Janine
HOROWITZ CHALLANDE
Sylvie
HUMBERT Liliane
IMBODEN Claire
INDUNI-BIANCHI Caroline
INGIGNOLI Emanuelle

INTRATOR Alexa et John
IONTA Stéphanie
JARNEU VAZ Rosemarie
JEANBOURQUIN KAUER
Marianna
JEANNERET Christiane
JOLIAT Victor
KAESER Arthur
KELLER Anik James
KELLER Jean-Pierre
KEMPA Francis & Corinne
KERN Ilse
KIFLE Asli
KING Andrew
KIVRAK Teoman
KLOPOMANN Maurice
KNOCH Bénédicte
KNOCH Tania
KNOSEL Marcia &
Thomas
KUGLER Elodie
LAEMMEL Valérie
LAMOUILLE François
LANBOTTE Gabrielle
LANFRANCHI Michel
LANGER Marcelle
LANZ Renée
LAPIERRE Monique
LATHAM Sybil
LECOMPTE Marie
ORRELL Martin
LEPEU Pascale
LUCCHESI BIGNOTTI
Daniela
MAMMANA Laurent
MANCINO Pierre
MARCHAND-MAITRE
Bernadette

MARTIN Barbara
MARTINELLI-NIETO
Damiana
MARTINEZ Serge
MAULINI Camille
MAURY PASQUIER Liliane
MBUNGU Antonio
MEILER MITTELU Corina
MENTHA PITTELOUD
Carole
MEYLAN Jean-Michel
MEZZADONNA Nicole
MILOJKOVIC Amira
MONNARD André
MORARD Marie-José
MOREL-COYTAUX Evelyne
MORETTI Diane
MOSTAJO Ernesto
NAEF Laurence
NALLET ETIENNE Cécile
NANNI Livia
NETTLETON Timothy
NUSSBAUM Viviane
ODY BERKOVITS Laurence
ODY Christiane & Bernard
OPERIOL PESSE Sophie
PAPO Jak
PARINI Lorena
PATTHEY ARCE Zumilda
PAYRO Ricardo
PEDRETTI Serge
PENNETTA Stéphanie
PERLER Frédérique
PEROLINI Louis
PERROT Valérie
PETTINAROLI Charles
PEVERELLI Philippe
PIDOUX Anna Maria

PITTARD BILLAUD Jocelyne
PLANTE Christine
PLUME Amélie
PONCET Alexandre
PORTIER Pierre-Louis
PUISSANT Georges
QUIERO Diana
QUIROGA-SCHMIDER
Dominique
RAGETH Jean-Pierre
RAMA Karina
RAVANO MELLE Laura
REGAMEY Gaston
REYMOND Evelyn
REZZONICO Ariane
RIEDER Anabelle
RIESEN Monique & Norbert
RIGHETTI-VELTEMA Marion
ROD-GRANGE Elisabeth
RODRIGUEZ-AGUADO
Josefina
RODRIK Albert
ROL Anne-Mary
ROTHLIN Hansjoerg
ROUGE Stella
RUIZ Jacqueline
SANCHEZ Maria-José
SIEBER Silvio
SIERRO CHATAGNY
Antoine & Monique
SIMONNET Florent
SINTES Frédérique
SMITH Claire
SMOuha Anthony Jack
SORDET Véronique
STEHLER Claire-Lise
ST-PIERRE Véronique
STREIT-GROUX Yvonne

& Eddy
STURZENEGGER Mireille
SWAIN Helen
TALLEUX Denise
TEMPESTINI Cathia
THOENI-MEROZ
Jacqueline
THURNHERR-GAULIS
Hélène & Hans
THURRE Philippe
TORRADO Joao Paulo
& Carla
TOSI LACOMBE Marina
TSCHOPP Françoise
TUDISCO Mélanie
UNTERNAEHRER
Maurice
VERNET DUNAND
Pascal & Christophe
VINCENT Alexandra
VON BURG Dominique
VUILLEUMIER-FELIX
Claudine
WALPEN Francis
WEEN Trude
WEIL Sandrine
WEISS Conrad
WIESNER ROCH Ines
WIESER Sibylle
WILLARD Sally Ann
WUILLEMIN René
YERSIN Isabelle
ZOSSO Ortrud
ZU DOHNA Kerstin

ainsi qu'à toutes celles
et ceux qui ont souhaité
garder l'anonymat.

SOUTENEZ NOTRE ACTION! CHAQUE DON AIDE UNE FEMME.

CCP 12-2961-6

IBAN CH15 0900 0000 1200 2961 6



SOUTIEN PSYCHOSOCIAL ET THÉRAPEUTIQUE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE ET À LEURS ENFANTS

WWW.SOLIDARITEFEMMES-GE.ORG



AVEC LE SOUTIEN
DE LA
VILLE DE GENÈVE

